

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Céline Amaudruz, Patrick Lussi,
Stéphane Florey, Christina Meissner, Antoine
Bertschy, Eric Leyvraz, Christo Ivanov*

Date de dépôt : 17 février 2011

Proposition de résolution

pour plus de transparence : que le DCTI ren seigne la population à propos des dysfonctionnements dans ses services !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le DCTI a été épinglé à de réitérés reprises tant par la Cour des comptes que par l'Inspection cantonale des finances (ICF) ;
- qu'un rapport de l'ICF rendu fin 2010 a relevé de graves anomalies au sein du service de la gérance du canton ;
- que ces scandales à répétition émanant des services du DCTI jettent l'opprobre sur la République et canton de Genève ;
- que le Conseil d'Etat n'a que très peu communiqué sur la crise que traverse le DCTI ;
- que la population n'a eu que quelques échos dans les médias du scandale du service de la gérance immobilière ;
- que le principe de l'administration transparente a supplanté celui de l'administration secrète,

invite le Conseil d'Etat

- à faire la synthèse des divers dysfonctionnements au sein du DCTI ;
- à favoriser la libre formation de l'opinion publique en optant pour la transparence dans l'affaire du service de la gérance immobilière ;
- à informer convenablement la population.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quand un scandale éclate dans notre République, cela nous surprend. Quand ce scandale émane du DCTI, cela ne nous surprend qu'à moitié !

Il faut dire que ce département accumule les cas seroles et fait régulièrement la une de la presse pour ses prouesses. Dernière affaire qui éclate au grand jour : le service de gérance de l'Etat et les privilèges qu'il accordait indûment à des tiers. Pour tant confidentiels, les points forts du rapport de l'Inspection cantonale des finances sont relatés par la presse. Ainsi, sur 129 pages, le rapport ne dresse pas moins de 49 griefs à ce service du DCTI. Parmi ces griefs, on mentionnera la location d'une villa à vil prix, 411 soi-disant locataires mais exemptés de loyer, des parkings mis gracieusement à disposition, des loyers non indexés ou encore des critères d'attribution davantage dictés par le copinage que par les intérêts de l'Etat. Au bout du compte, l'Etat a perdu des millions de francs suite à ces pratiques frauduleuses et acquis une image de République bananière, indigne d'un canton suisse !

Cette nouvelle casserole frappant un service du DCTI vient s'ajouter à une liste déjà très longue. En juin 2009, la Cour des comptes rendait son rapport concernant l'audit de gestion relatif au centre de technologies de l'information (CTI). Dans le rapport, leurs auteurs relèvent de nombreux dysfonctionnements, comme dans les ressources humaines, le pilotage des systèmes d'information et dans l'éthique de certains engagements. Le CTI avait l'habitude de recourir à la sous-traitance, le rapport indiquait que sur 541 temps pleins, 211 sont employés par des entreprises externes et détachés à l'Etat. Au bout du compte, c'est le contribuable qui fait les frais de cette gestion calamiteuse...

Plus récemment, c'est l'utilisation atypique des recettes provenant des loteries et paris sportifs – activité rattachée au DCTI jusqu'à fin 2009 – destinées à l'aide au sport que la Cour des comptes a mis en évidence. Le patron du DCTI a affecté des sommes en contradiction avec les buts légaux de défense du sport amateur et l'encouragement de l'éducation physique. Par exemple, en 2007, 200 000 F ont été alloués au comité exploratoire en vue de l'organisation des Jeux Olympiques 2018 à Genève.

Dans le scandale du service de la gérance immobilière, il est regrettable que les Genevois n'aient pas été mieux informés de la part du Conseil d'Etat.

A défaut d'une communication adéquate venant de leur exécutif cantonal, c'est par le biais des médias que les Genevois ont eu vent des pratiques inimaginables prévalant dans le service précité.

Ceci est regrettable quand on sait que notre canton est doté d'une loi sur la transparence, la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles¹ ayant pour principe la communication au public des informations de nature à l'intéresser.

Pour ces raisons, la population, qui est appelée à payer les pots cassés de la gestion calamiteuse de certains services du DCTI, souhaite que le Conseil d'Etat se livre à un examen sérieux de la situation qui prévaut dans les divers services du DCTI. Plus que la mise en place d'une « task force » composée – à l'exception de son président – de fonctionnaires (y compris membres du service concerné), la population voudrait que le Conseil d'Etat fasse preuve d'une totale transparence dans cette affaire et être convenablement informée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.

¹ RSG A 2 08